

Consignes à respecter pour les cours en piscine

C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans notre programme aquatique. Voici les directives à appliquer pour le bon déroulement des cours. Nous comptons sur votre collaboration dans l'application de celles-ci.

Avant le cours

- Sont admis dans le vestiaire les personnes inscrites et leur accompagnateur dans le cas des enfants ou toute personne ayant besoin d'assistance;
- La douche est obligatoire avant votre entrée dans le bassin afin de préserver la qualité de l'eau de la piscine;
- Évitez l'application de crème hydratante ou crème solaire dans les 24 heures qui précèdent le cours, pour le maintien de la qualité de l'eau.

Pendant le cours

- Présentez-vous sur le bord de la piscine à l'heure de votre cours;
- Aucune chaussure d'extérieur ne sera tolérée sur la promenade de la piscine;
- Le port d'un maillot et du bonnet de bain sont obligatoires;
- Les lunettes de natation sont autorisées, mais certains exercices doivent être faits sans;
- Respectez en tout temps les consignes données par le moniteur.

Après le cours

- La douche est recommandée afin d'éliminer tout résidu de chlore qui pourrait causer des irritations aux personnes ayant la peau sensible.

Spectateurs

- Aucun spectateur ne sera toléré sur la promenade de la piscine;
- Utilisez les endroits prévus à cet effet pour assister au cours, le magasinier en place vous les indiquera.

Merci de votre collaboration !

Pour toutes questions, communiquez avec moi :

Sophie-Anne Faucher

sophie-anne.faucher@amos.quebec

819 732-2781 poste 613